

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 8 OCTOBRE 2013 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Île-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2013-10-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 8 octobre 2013 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 10 septembre 2013
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Plan de travail 2013 - État de situation
 - 5.2 Budget 2014
 - 5.2.1 Comité du budget 2014
 - 5.2.2 Impact de la TVQ
 - 5.3 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.3.1 Suivi d'économie d'énergie
 - 5.3.2 Bail de l'Organisme de bassin versant de la Côte-du-Sud
 - 5.3.3 Projet d'éclairage

- 5.4 Poste de la SQ
 - 5.4.1 Projet d'économie d'énergie
 - 5.4.2 Panneaux de fibro-ciment
 - 5.4.3 Thermopompe
 - 5.4.4 Système de lecteur de porte
- 5.5 Évaluation foncière
 - 5.5.1 Modernisation
 - 5.5.2 Poste de technicien(ne) en évaluation
- 5.6 Gestion des matières résiduelles
 - 5.6.1 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 5.6.2 Conteneurs de matériel informatique et électronique
- 5.7 Sécurité incendie
 - 5.7.1 Entente avec la Ville de Montmagny
 - 5.7.2 Suivi – FSMD - Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- 5.8 Projet MADA
- 5.9 Travaux d'entretien dans le cours d'eau Rousseau
- 5.10 Direction générale
- 5.11 Programme RénoVillage
- 5.12 Subvention – Projet d'étude pour cinéma
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.1.1 Projets
 - 6.1.2 Renouveau de la Politique nationale de la ruralité
 - 6.2 Programme de diversification
 - 6.3 Oléoduc
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Versement des aides financières
 - 6.4.2 ZIP Sud de l'estuaire
 - 6.4.3 Transport collectif de la MRC de Montmagny
 - 6.4.4 Vidéos
 - 6.4.5 Autres projets
 - 6.5 Schéma d'aménagement
 - 6.6 Avis de conformité
 - 6.7 CPTAQ – Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.8 Projet d'éclairage des chutes de Montmagny
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2013
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 2 octobre 2013
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 10 SEPTEMBRE 2013

2013-10-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PLAN DE TRAVAIL – ÉTAT DE SITUATION

Suite au plan de travail révisé déposé en septembre, aucun commentaire ou question n'est formulé.

5.2 BUDGET 2014

5.2.1 COMITÉ DU BUDGET 2014

2013-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les six (6) membres suivants forment le Comité du budget 2014 et que ce comité soit rémunéré :

- M. Jean-Guy Desrosiers;
- M. Réal Bolduc;
- M. Gilles Giroux;
- M. Rosario Bossé;
- M. Claude Doyon;
- M. Émile Tanguay.

QUE la première rencontre du Comité du budget 2014 ait lieu le lundi 28 octobre 2013 à 13h30 à la salle 302-A de l'Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.2.2 IMPACT DE LA TVQ

Les MRC auront dorénavant la possibilité de réclamer une ristourne de 62,8 % sur la TVQ à compter du 1^{er} janvier 2014.

Selon les dépenses de 2012, le montant de récupération de TVQ est estimé à environ 50 000 \$ (en excluant le secteur des boues de fosses septiques puisque la réclamation serait directement imputée au tarif annuel).

5.3 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.3.1 SUIVI D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Un tableau comparatif des frais d'électricité suite à la mesure d'économie d'énergie mise en place est déposé mensuellement. L'économie pour le mois de septembre est d'environ 750 \$ pour 29 jours de calendrier si on compare par rapport aux coûts de l'année dernière.

Il sera intéressant de suivre les résultats pour les prochains mois d'hiver.

2013-10-04

5.3.2 BAIL DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA CÔTE-DU-SUD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature d'un bail avec l'Organisme de bassin versant de la Côte-du-Sud du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018;

QU'À l'article 4, soit ajoutée la clause de renouvellement automatique ANNUELLE et que la MRC de Montmagny puisse également mettre fin à l'entente après un avis de 60 jours.

QUE le projet de bail soit modifié en conséquence.

ADOPTÉ

5.3.3 PROJET D'ÉCLAIRAGE

Projet reporté.

5.4 POSTE DE LA SQ

5.4.1 PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

- CONSIDÉRANT les discussions avec la compagnie Cytech Corbin pour établir une mesure d'économie d'énergie au poste de la Sûreté du Québec;
- CONSIDÉRANT que les économies seraient partagées à 50%-50% pour les années 2014-2015 et 2016 (projet de trois ans avec modifications en 2013);

2013-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le projet de modification pour les mesures d'énergie pour le poste de la SQ et que les économies soient partagées à 50%-50%, et ce, pour les trois prochaines années, soit 2014-2015-2016.

ADOPTÉ

5.4.2 PANNEAUX DE FIBRO-CIMENT

L'architecte du projet a été contacté, de même que l'entrepreneur et le sous-traitant.

Une demande de réclamation auprès de GoodFellow doit être faite sous peu, soit dès que les informations d'achat initial auront été amassées.

À SUIVRE.

2013-10-06

5.4.3 THERMOPOMPE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les réparations sur la thermopompe pour une somme estimée à environ 1 000 \$ (la pièce défectueuse étant au cœur du système, une partie des coûts est pour y accéder et ensuite refaire l'isolant).

ADOPTÉ

5.4.4 SYSTÈME DE LECTEUR DE PORTE

L'ordinateur pour le système de gestion des portes d'accès doit être changé et considérant qu'il s'agit d'un équipement spécialisé dédié à la SQ, la MRC devra recevoir une confirmation que les frais seront assumés par eux avant de mandater le fournisseur dudit système (soit 4 270 \$, plus les taxes).

Le système installé est peu fréquent au Québec (deux autres postes au Québec l'utilise) et la firme qui peut faire le changement est basée à Montréal.

5.5 ÉVALUATION FONCIÈRE

5.5.1 MODERNISATION

Les travaux sont prévus débuter en 2014 et la MRC aura l'obligation de déposer les rôles de 2016 (dépôt du 15 septembre 2015) et des années suivantes en mode modernisé.

Pour les matrices graphiques modernisées, la réflexion est prévue se faire lors de la préparation du budget.

5.5.2 POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé au recrutement d'une ressource pour le nouveau poste de technicien(ne) en évaluation;
- CONSIDÉRANT que cette embauche est rendue nécessaire dans une perspective de relève et du processus de modernisation de l'évaluation foncière qui devra être implanté au cours des prochaines années;
- CONSIDÉRANT que des entrevues ont eu lieu par un comité et que la candidature de Mme Manon Laliberté a été retenue;

2013-10-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny engage Mme Manon Laliberté au poste de technicienne en évaluation pour une entrée en fonction à compter du 4 novembre 2013 et qu'une période de probation de trois (3) mois soit applicable.

QUE le salaire octroyé et les conditions d'emploi convenues avec la candidate sont conformes aux politiques de rémunération et de conditions de travail des employés de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.6.1 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les MRC du Québec ont l'obligation de réviser leur PGMR d'ici au plus tard le 31 octobre 2015 puisque les redevances pour l'élimination des matières résiduelles ont été modifiées et sont liées à l'exercice de PGMR révisé.

Les lignes pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles ont été publiées en juillet 2013.

Plus de détails sous peu à ce sujet ainsi qu'un projet de calendrier de travail.

5.6.2 CONTENEURS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

La MRC s'est donné comme objectif de rendre les services disponibles pour la récupération des matières recyclables ou récupérables proches des citoyens. À titre d'exemple, pour le matériel informatique et électronique, des conteneurs ont été loués pour toutes les municipalités locales à raison de 20 \$/mois. Ces frais étaient remboursés à la MRC jusqu'à récemment, mais ce ne sera plus le cas dorénavant (sauf pour six conteneurs de base reconnu).

Deux solutions possibles :

- 1) Ramener le service à six lieux de dépôts;
- 2) Négocier le coût pour devenir propriétaire des neuf conteneurs.

2013-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise le CFER qu'il est prêt à assumer le coût des neuf conteneurs additionnels pour en devenir propriétaire et il demande que ce coût soit amorti sur les trois prochaines années.

ADOPTÉ

5.7 SÉCURITÉ INCENDIE

5.7.1 ENTENTE VILLE DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT les modifications proposées par la Ville de Montmagny pour le renouvellement de l'entente de services en sécurité incendie;

2013-10-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature de l'entente pour la fourniture de services professionnels et de formation en sécurité incendie en y apportant deux modifications :

- . L'indexation des tarifs d'utilisation des ressources techniques de la ville;
- . L'ajout d'une clause de renouvellement automatique.

ADOPTÉ

5.7.2 SUIVI – FSMD – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

L'ouverture des soumissions était prévue pour le 1^{er} octobre dernier. Le ministère demande de lui confirmer que les pompiers de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ont ou auront sous peu la qualification pour OPÉRER le camion (pour conduire celui-ci, il n'y a pas de problème). À SUIVRE!

5.8 PROJET MADA

Le tableau d'état d'avancement du dossier dans chacune des municipalités est déposé pour information.

5.9 TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU ROUSSEAU

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Rousseau à la hauteur des lots 3060022, 3060039, 3060037, 3060035, 3060034, 3060033, 3060032 à la suite de la demande des propriétaires ;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Terrassement Joncas et Frères inc. et que le prix soumis est de 9 440 \$, plus les taxes ;
- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturer à la Ville de Montmagny les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 9 440 \$, plus les taxes.

2013-10-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les travaux d'entretien dans le cours d'eau soient réalisés au coût de 9 440 \$, plus les taxes, et que ceux-ci soient refacturés à la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

5.10 RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que suite à l'annonce du départ de la directrice générale, et pour des raisons opérationnelles et de suivi des dossiers de la MRC, que celle-ci demeure à l'emploi de la MRC de Montmagny à titre de directrice générale, et ce, jusqu'au 4 novembre 2013;
- CONSIDÉRANT la lettre de la MRC de Montmagny du 30 septembre dernier d'offrir à la directrice générale de reconsidérer sa décision de quitter ses fonctions de direction à la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que lors de la session du conseil d'octobre, la directrice générale a informé le Conseil de la MRC qu'après réflexion, elle acceptait leur offre et les remerciait sincèrement de leur confiance et de leur appréciation de son travail au cours des 13 dernières années;

2013-10-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si ici au long était reproduit :

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny réintègre Mme Nancy Labrecque dans ses fonctions de directrice générale de la MRC de Montmagny à temps plein, et ce, aux mêmes conditions que celles prévalant avant son annonce de départ, étant entendu que cette dernière conserve tous ses avantages, ancienneté et autres, tel qu'elle les avait avant cette annonce.

ADOPTÉ

5.11 PROGRAMME RÉNOVILLAGE

Un document est déposé sur l'état de situation par municipalité par rapport au budget accordé de 225 000 \$ pour l'exercice 2013-2014 pour le programme RénoVillage.

5.12 SUBVENTION – PROJET D'ÉTUDE POUR CINÉMA

2013-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le versement de la deuxième tranche de subvention de 2 500 \$ dès qu'un

rapport sera déposé à la MRC de Montmagny relativement à l'étude effectuée par Les Arts de la Scène pour le projet d'aménagement d'un cinéma.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL

6.1.1 PROJETS

Projet 1 :

Modification du projet « Amélioration d'un bâtiment de service de proximité à Notre-Dame-du-Rosaire ».

2013-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la demande de modification de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire afin d'accorder une aide financière supplémentaire de 12 010,33 \$ au projet 18040-2013-06 portant ainsi la contribution totale du Pacte rural à 31 905,33 \$.

ADOPTÉ

Projet 2 :

Modification du projet du Parc municipal de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

2013-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la demande de modification de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud afin d'accorder une aide financière supplémentaire de 1 730 \$ au projet 18035-2012-10 portant ainsi la contribution totale du Pacte rural à 23 250 \$.

ADOPTÉ

Projet 3 :

Annulation du projet « Parc des aînés à Lac-Frontière ».

2013-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny annule le projet 18010-2011-10 « Parc pour les Aînés » de la municipalité de Lac-Frontière.

QUE les fonds réservés dans le cadre du Pacte rural pour ce projet soient réaffectés aux objectifs d'affectation disponibles pour la municipalité.

ADOPTÉ

Projet 4 :

Bâtiment de service et toit sur la piscine et le gym à Berthier-sur-Mer.

2013-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 17 948 \$ à la municipalité de Berthier-sur-Mer afin de réaliser un projet de mise en place et d'amélioration d'équipements et d'infrastructures de loisirs (piscine, gym, services, etc.) totalisant des investissements de 325 000 \$ tel que décrit dans le projet 18065-2013-10.

ADOPTÉ

Projet 5 :

Transformation de l'église de Lac-Frontière.

2013-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 15 277,84 \$ à l'organisme « Club de l'Âge d'Or de Lac-Frontière » afin de réaliser un projet de transformation de l'église du village en salle multifonctionnelle, un projet totalisant des investissements de 19 097,30 \$.

ADOPTÉ

Projet 6 :

Rénovation de la salle communautaire de Sainte-Apolline-de-Patton

2013-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte de modifier le projet 18025-2013-03-1 en accordant une aide financière supplémentaire de 69 \$ dans le cadre du Pacte rural.

QUE cette contribution supplémentaire accordée porte à 16 784 \$, la contribution du Pacte rural au projet

18025-2013-03-01 visant la rénovation et l'amélioration du Centre communautaire de Sainte-Apolline-de-Patton.

ADOPTÉ

6.1.2 RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

La première ministre du Québec a annoncé lors du congrès de la FQM, le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité pour la période de 2014-2024.

Le budget sera bonifié de 70 millions de dollars afin de réaliser des projets structurants pour les communautés rurales. Dans le communiqué de presse, on parle de réseau renforcé d'agents de développement rural et d'une volonté accrue de concertation intersectorielle.

TEXTE DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La reconduction de la Politique nationale de la ruralité au montant de 470 millions \$ constitue pour les régions un signal clair à l'effet qu'on leur fait confiance et qu'elles disposeront des leviers dont elles ont besoin pour assurer leur avenir. Un exemple probant de réussite en matière de décentralisation. Voilà un gain important obtenu par la FQM!

C'est en ces termes que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Bernard Généreux, a accueilli l'annonce de la reconduction de la Politique nationale de la ruralité sur une période de 10 ans par la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, ce midi, à l'occasion du discours qu'elle a prononcé en ouverture des 72^{es} Assises annuelles de la FQM, qui se poursuivent jusqu'à samedi au Centre des congrès de Québec.

En vigueur de 2014 à 2024, la PNR permettra l'élaboration et la mise en marche de projets structurants pour les communautés rurales. Pour y arriver, elle prévoit une nouvelle génération de pactes ruraux bonifiés qui s'appuieront sur une forte concertation intersectorielle, en vue de favoriser une avancée novatrice et audacieuse, ainsi que sur un réseau renforcé d'agents de développement rural.

La phase 3 de la PNR répond à une demande de la FQM qui souhaite ainsi la mise en place d'une véritable vision à long terme. « La PNR, c'est une véritable vision de la ruralité où celle-ci est enfin reconnue comme créatrice de richesses. Avec la troisième phase, il faudra aller encore plus loin et commencer à imaginer comment nous pourrions donner les outils à nos communautés pour se développer et innover, mais aussi consolider les projets qui ont fait leurs preuves », ajoute M. Généreux.

Rappelons que le succès de cette politique a d'ailleurs valu au Québec le titre de chef de file en matière de

politique de ruralité par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2010.

Entente Québec-Municipalités

La FQM salue aussi l'ouverture de la première ministre à l'effet de consentir aux municipalités les gains obtenus par la FQM au moment de la suspension des négociations de l'Entente Québec-Municipalités. Ceux-ci concernent notamment, la voirie locale, les redevances sur les ressources naturelles et l'aide aux MRC. La FQM maintiendra les pressions durant les prochaines semaines afin que les municipalités puissent bénéficier des sommes promises le plus tôt possible.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.

6.2 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION

Une rencontre du Comité de diversification a eu lieu le 1^{er} octobre dernier et les membres du comité proposent de maintenir le Comité de diversification en place, et ce, même si les programmes d'aide financière aux entreprises n'étaient pas reconduits.

Les membres du comité proposent de travailler sur une stratégie de mise en valeur du milieu et veulent profiter de la synergie entre les secteurs d'activités pour améliorer les conditions de vie et économiques du Secteur « Parc des Appalaches ».

Les membres du Comité de diversification proposent quelques changements à la formation du comité afin de regrouper les champs d'intervention des activités de diversification. Le conseil des maires reçoit favorablement cette proposition.

2013-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte de modifier la composition du Comité de diversification qui se traduit comme suit :

- . Le maintien du Comité d'investissement comprenant un membre de l'Isle-aux-Grues pour l'analyse des projets d'affaires;
- . L'intégration du Comité de diversification de l'Isle-aux-Grues au nouveau Comité emploi de l'Isle-aux-Grues (animé présentement par Mme DeRoy);

- . L'ajout de membres au Comité de diversification formé d'élus et de personnel administratif et qui se composera dorénavant comme suit :
 - 8 membres nommés par les municipalités :
- . Un représentant par municipalité du secteur du Parc des Appalaches (comprenant la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire);
 - 7 membres sectoriels ou administratifs :
 - . Un représentant du secteur agro-forestier;
 - . Deux représentants du secteur du tourisme;
 - . Un représentant du secteur financier;
 - . Un représentant du secteur santé et services sociaux;
 - . Un représentant du secteur éducation;
 - . Un représentant de l'aménagement du territoire (MRC);
 - . Un représentant du CLD.

Le préfet ou le préfet adjoint pourra être membre d'office au comité si un de ceux-ci n'est pas nommé par les municipalités.

ADOPTÉ

Projets de diversification

Parmi les projets issus de la stratégie de diversification, notons que le projet Esker Nature à Saint-Paul-de-Montminy sera lancé le 9 octobre prochain et que le projet « Argousiers » se concrétise.



ADOPTÉ

6.3 OLÉODUC

Le 3 octobre dernier, la compagnie TransCanada Pipeline proposait une rencontre avec la population sur le projet d'oléoduc. Comme il s'agissait davantage d'une rencontre en

kiosque où les interactions étaient individuelles, peu de commentaires sont issus de cette activité.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 VERSEMENT DES AIDES FINANCIÈRES

2013-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC verse, conformément au budget et aux diverses sources de financement des projets régionaux, les sommes présentées dans le tableau ci-joint;

QUE cette résolution remplace la résolution 2013-01-13 lorsque des sommes destinées à des organismes sont différentes.

Projet	Organisme	1 ^{er} février	1 ^{er} avril	1 ^{er} juillet	1 ^{er} octobre	Total
Communications régionales	SDE de Montmagny		10 000 \$	10 000 \$	13 000 \$	33 000,00 \$
Tourisme	CLD de la MRC de Montmagny		20 000 \$	40 000 \$	130 800 \$	190 800,00 \$
Parc régional	Parc des Appalaches	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	19 900 \$	109 900,00 \$
Transport collectif Avance MTQ	Transport collectif de la MRC de Montmagny	4 000 \$				4 000,00 \$
Transport collectif Proj. rég.	Transport collectif de la MRC de Montmagny	6 000 \$				6 000,00 \$
Parc linéaire	Société du Parc linéaire Monk					0 \$
Développement	CLD de la MRC de Montmagny			42 225 \$	42 225 \$	84 450,00 \$
Stratégie industrielle	CLD de la MRC de Montmagny			18 000 \$	18 000 \$	36 000,00 \$
International de traîneaux à chiens	Corporation de la Rivière Daaquam	5 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 000,00 \$

ADOPTÉ

6.4.2 ZIP SUD DE L'ESTUAIRE

CONSIDERANT que la ZIP Sud de l'estuaire dont la MRC est partie prenante depuis sa création en 2000 pour la mise en valeur du Saint-Laurent a reçu un prix « Phénix » à l'Assemblée Nationale du Québec pour ses réalisations de restauration des milieux côtiers et le développement de techniques de combat de l'érosion des berges.

2013-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny transmette ses félicitations à la ZIP Sud de l'Estuaire pour l'obtention d'un prix « Phénix » à l'Assemblée Nationale du Québec.

ADOPTÉ

6.4.3 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY

Les récents événements (maladie et absence en raison de mortalité) ont affecté la préparation des projets du transport collectif. Le conseil d'administration fera une réflexion sur les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de l'organisme et la réalisation des projets d'association.

Une rencontre à ce sujet est prévue dans les prochains jours.

6.4.4 VIDÉOS

Les vidéos sur le patrimoine bâti, sur le patrimoine vivant et sur l'Isle-aux-Grues sont terminées et ont été bien reçues par le Comité Montmagny et les Îles.

Celui sur le Parc des Appalaches est en cours de montage, tandis que celui intitulé « C'est fabriqué à Montmagny » sera produit dans les prochaines semaines.

6.4.5 AUTRES PROJETS

a) Parc linéaire Monk

Une rencontre entre les partenaires du Parc linéaire Monk et les fédérations quad et motoneige aura lieu le 10 octobre 2013 à Tourville.

Le directeur adjoint assistera à cette rencontre.

b) Éoliennes :

- CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté une politique énergétique prévoyant des appels d'offres de projets éoliens au cours des prochaines années;
- CONSIDÉRANT que la réalisation de projets éoliens vise le développement de l'économie québécoise et des régions économiques aux prises avec de grands défis de développement;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec établit des critères d'évaluation des projets ;
- CONSIDÉRANT que parmi les critères d'évaluation de projets, il serait opportun

d'inclure une notion de développement des communautés dévitalisées;

- CONSIDÉRANT que le prix plafond défini pour l'achat d'électricité provenant de l'énergie éolienne peut remettre en question la rentabilité des projets de petites dimensions;

2013-10-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse part à Madame la Ministre des Ressources naturelles et à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec de ses préoccupations en matière de gestion du développement éolien par la formulation des demandes suivantes relativement au processus d'appels de projets :

- . Appliquer des critères d'évaluation de projet tenant compte de la localisation des projets dans des municipalités dévitalisées, et ce, même lorsque les projets sont à l'extérieur du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;
- . Ne pas augmenter les obligations financières des communautés déposant des projets hors Gaspésie et Bas-Saint-Laurent par rapport à ceux situés dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;
- . Dans le cas des projets communautaires, s'assurer que les conditions exigées des municipalités ou MRC (ex. : Pourcentage de participation au projet par le milieu municipal) ne compromettent pas la possibilité de présenter des projets;
- . S'assurer que le nombre maximum de MW autorisé lors du dépôt des projets de parc éolien permet une rentabilité des projets, et ce, considérant qu'il y a maintenant un prix plafond d'achat de l'électricité provenant de l'énergie éolienne.

ADOPTÉ

c) Ruralys :

2013-10-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny consent à participer à un projet d'identification, de protection et de mise en valeur des paysages proposé par Ruralys en mettant à la disposition des promoteurs des ressources humaines et matérielles d'une valeur

de 4 000 \$ (aménagement, géomatique, patrimoine, etc.).

ADOPTÉ

6.5 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Lors de la rencontre, le coordonnateur à l'aménagement présente le document « Schéma d'aménagement et de développement révisé » prêt à être adopté par le conseil des maires pour dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Ce document doit être adopté sous la forme de règlement sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Avis de motion

Je, Rosario Bossé, maire de Berthier-sur-Mer, donne par les présentes un avis de motion avec dispense de lecture puisqu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, à l'effet qu'un règlement intitulé « Schéma d'aménagement et de développement révisé » sera adopté et que celui-ci sera transmis au ministre pour approbation.

6.6 AVIS DE CONFORMITÉ

Ville de Montmagny :

Ajouter l'usage « Habitation 4 logements » aux usages permis dans la zone Rc-82.

Conforme au schéma d'aménagement.

Émission du certificat de conformité suite aux consultations requises si le projet ne subit pas de modifications.

2013-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny afin de modifier son règlement d'urbanisme et d'ajouter l'usage « Habitation 4 logements » aux usages permis dans la zone Rc-82 à la fin du processus de consultation si aucun changement n'a été apporté au projet de règlement.

QUE la MRC de Montmagny confirme que le projet de modification cité ci-haut est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.7 CPTAQ – NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

2013-10-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny est favorable à la demande produite par M. Iohann Langevin auprès de la CPTAQ (dossier 402756).

QUE la MRC de Montmagny informe que cette demande ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement en vigueur et est conforme au projet de schéma d'aménagement et de développement révisé en élaboration.

QUE la MRC de Montmagny renonce à sa période de consultation dès que sa position aura été reçue par la CPTAQ.

ADOPTÉ

6.8 PROJET D'ÉCLAIRAGE DES CHUTES DE MONTMAGNY

2013-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny concernant le projet d'éclairage des chutes du Bassin de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny confirme que le projet de modification cité ci-haut est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2013

2013-10-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de septembre 2013 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1300615	6 894.10	Revenu Canada
C1300616	17 030.09	Ministre du Revenu du Québec
C1300617	1 175.76	Desjardins Sécurité financière
C1300618	2 560.76	SSQ – Investissement et retraite
C1300619	408.11	Comm. adm. de régime de retraite
C1300620	404.22	Revenu Canada
C1300621	36.80	Desrosiers, Jean-Guy
C1300622	867.17	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300623	730.21	Municipalité de l'Isle-aux-Grues
C1300624	214.00	Montmagny Air Service inc.

C1300625	44.64	Société canadienne des postes
C1300626	3 506.21	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C1300627	666.85	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1300628	320.59	Municipalité de Lac-Frontière
C1300629	496.82	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1300630	578.74	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1300631	377.64	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1300632	969.40	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C1300633	1 632.93	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C1300634	1 290.42	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1300635	3 571.84	Municipalité de Cap-Saint-Ignace
C1300636	1 125.23	Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C1300637	2 960.51	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C1300638	1 126.76	Inspec-Sol inc.
C1300639	118.55	Éditions Yvon Blais
C1300640	413.30	Michel Proulx – La Clef de sol
C1300641	971.54	Vitrierie L.C. inc.
C1300642	3 170.99	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1300643	416.72	René Samson inc., ent. électricien
C1300644	32 482.75	Campor Environnement
C1300645	72.28	Québec linge, service d'uniformes
C1300646	26 865.69	Les Concassés du Cap
C1300647	1 144.30	Laurentide Re/Sources inc.
C1300648	65.55	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300649	24.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300650	907.20	Weedman
C1300651	432.75	Ouellet, Lise
C1300652	2 483.46	MBF Consultants inc.
C1300653	9 200.00	Programme PAD
C1300654	11 475.83	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1300655	106.64	Télus Québec
C1300656	582.04	Télus Mobilité
C1300657	11 106.20	Hydro Québec
C1300658	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
C1300659	514.59	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300660	643.86	Inspec-sol inc.
C1300661	96.28	Michel Proulx – La Clef de sol
C1300662	3 830.10	GDI service (Québec) S.E.C.
C1300663	514.15	Protection incendie Viking inc.
C1300664	114.40	Visa
C1300665	195 725.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1300666	24 379.29	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1300667	1 000.00	Ville de Montmagny
C1300668	49 900.00	Parc régional des Appalaches
C1300669	36 300.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1300670	23 000.00	Société de développement économique de Montmagny
C1300671	237.61	Télus Québec
C1300672	1 045.03	Télus Québec
C1300673	14.50	Galibois, Richard
C1300674	20.67	Canadian Tire/Gestion Marc-André Lord
C1300675	34.49	Corporation informatique Bellechasse
C1300676	1 422.14	Ville de Montmagny
C1300677	747.33	Cytech Corbin
C1300678	15.56	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300679	293.19	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1300680	119.58	Le Placoteux
C1300681	500.00	Musée Marius-Barbeau
C1300682	5 000.00	Société d'agriculture du comté de Montmagny
C1300683	15.00	Landry, Jocelyn
TOTAL	496 544.95 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 496 544.95 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 2 OCTOBRE 2013

Un état sommaire de revenus et dépenses au 2 octobre 2013 est déposé au conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-10-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h15.

ADOPTÉ

Le préfet, M. Desrosiers, tient à remercier les maires des quatre dernières années pour leur travail. Il tient à souligner l'excellente collaboration entre les élus pour le développement de la région.

Pour les maires qui quittent, tels :

- M. André Clavet;
- M. Yves Laflamme;
- Mme Marie-Eve Proulx;
- Mme Thérèse Mercier;
- M. Rosario Bossé.

Il leur souhaite bon succès dans leurs nouveaux projets de retraite ou de travail.

Plusieurs maires, à tour de rôle, prennent la parole pour offrir leurs remerciements.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.